

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-six octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaient Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., COUSIN G., CALDARA C., DUBOIS G., INGOUF P., MANSARD J., LAUGAUDIN C., MAYNOU A., BUFFARD N., GUILLET F., CREPEL O., et LORNE V.

**Absents : Mme TESTA Marjorie qui a donné pouvoir à Mr DECLINCHAMP Frédéric.
Mme CARON Véronique**

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal.

Secrétaire de mairie présente : Mme GONNET Céline.

1°) 2012/79: Actualisation tarif Année 2013 de l'Assainissement: M.le Maire énonce l'ancien prix du tarif assainissement eau de 1.40€. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de fixer un nouveau tarif à 1.45€. Celui-ci s'appliquera à compter du 1er janvier 2013.

2°) 2012/80 : Délibération Indemnité de Conseil alloué au nouveau comptable : Un courrier en date du 10 août 2012 nous est parvenu de la Trésorerie de Pont-sur-Yonne. Aux termes de l'article L1617-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient à la collectivité locale de faire la demande au comptable public pour bénéficier des conseils et de l'assistance du receveur municipal. Cependant à chaque changement de comptable public, une nouvelle délibération doit être prise. Les membres acceptent.

2012/80 bis Délibération Autorisation permanente de Poursuites du Comptable : Vu la demande du comptable public ,(responsable de la trésorerie de Pont-sur-Yonne) les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de donner au comptable public, une autorisation permanente de poursuites pour la mise en oeuvre de l'Opposition à Tiers Détenteur sur les rémunérations, sur les prestations de la CAF et sur les comptes bancaires.

3°)2012/81 Délibération achat chaises+tables : Suite à un nombre croissant d'enfants maternels à la cantine; nous sommes contraints de racheter des tables et des chaises. Après concertation auprès de la CAMIF, nous pouvons investir dans 2 lots de 6 chaises au prix de 104€ HT le lot et dans 2 tables à 171 € HT l'une. Le total étant de 550€ HT; les membres à l'unanimité acceptent cet investissement à mandater au compte 2183 Mobiliers de bureau.

4°)2012/82 Délibération avenant THELEM Assurances : M.le Maire explique aux membres que suite aux derniers changements de matériel informatique sur la commune, un avenant a été effectué par l'assureur. Une somme de 6.19€ est à rembourser à la commune. Les membres, à l'unanimité, acceptent ce remboursement.

4 Bis)2012/83 Ajustement de la Cotisation "DOMMAGES OUVRAGE" : Suite à l'entretien avec M.Christian POUTHE du cabinet SMACL à Sens le 19 septembre dernier; un ajustement de la Cotisation "DOMMAGES OUVRAGE" relatif à l'opération de construction de l'école maternelle et de la salle de convivialité; opération DO N°2008-0162 a été fait .Celui-ci est d'un montant de 2497.25€HT soit 2722.01€TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M.le Maire à établir le mandat correspondant.

5°)2012/84DMs Commune : Suite aux différents investissements prévus, il faut effectuer des décisions modificatives. Compte 21713 Immo.corporelles terrains aménagés autres que voirie - 50 euros, compte 2184 Mobiliers -1000 euros et compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique +1050 euros.

6°)2012/85 Achat d'une armoire à rideaux+ un lot de 6 chaises maternelles budget

COMMUNE: M.le Maire fait part d'un besoin d'une grande armoire dans les locaux de la mairie; le montant s'élève à 822€ HT et deux lots de 6 chaises maternelles à l'école pour 208 €HT. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent ces achats et autorisent M.le Maire à établir les mandats correspondants au compte d'investissement 2183 Mobilier de Bureau et Matériel Informatique.

7°) 2012/86 Délibération achat de tapis et d'une armoire phytosanitaire :M.le Maire fait part de besoin de tapis et d'une armoire phytosanitaire à la station d'épuration. Le montant de ces deux achats s'élèveraient à 548.47€HT soit TTC 655.97€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent ces achats et autorisent M.le Maire à établir les mandats correspondants au compte d'investissement 2156 Immo.matériel spécifique au Budget Assainissement 2012.

8°)2012/87 Réfection de voie communale parallèle au TGV: M.le Maire fait part des devis reçus de l'entreprise Denisot. Le premier concernant la réfection de la voie communale avec terrassement, réglage, nivellement du terrain et enduit s'élève à l'un 3951.47€ HT (soit 4725.96€ TTC). L'autre de travaux de dérasement de banquettes sans enlèvement des déblais se chiffre à 441.75€HT (soit 528.33€TTC).Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le caractère urgent de ceux-ci et autorise M.Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

DIVERS

Études surveillées après l'école : Un sondage a été effectué dernièrement à l'école sur l'ensemble des familles ; seulement six ont répondu favorablement. Le Conseil Municipal, propose que celles-ci soient relancées avec une convention signée avec les parents.

Eglise : M.le Maire informe que l'église fuit, que le solin est abimé. Les employés communaux ont fait les réparations nécessaires.

Voeux du Maire : ils se dérouleront le samedi 12 janvier 2013 à 16h00 à la salle de convivialité.

Rond Point rue du Professeur Ramon et rue du Général Leclerc : le marquage au sol sera refait à la peinture.

Travaux de voirie 2013 : M. le Maire annonce de nombreux travaux de voirie à réaliser sur la commune. Les membres du Conseil Municipal décident de se retrouver le samedi 24 novembre 2012 à 10h00 pour déterminer ensemble la priorité des travaux.

Antenne Bouygues : M.le Maire notifie son entretien téléphonique avec une personne de Bouygues Télécom ; les travaux doivent être réalisés en novembre.

Projet Bibliothèque dans la troisième classe : M.le Maire soumet un projet de bibliothèque municipale dans la troisième classe de l'école maternelle accessible à toutes personnes. Celui-ci est à étudier.

L'éolien est en projet sur la Communauté de Communes Yonne Nord.

Rue du 8 Mai 1945 : Pré-réception des travaux le mardi 6 novembre 2012 sur les lieux. Bandes rugueuses dans la rue Pasteur à revoir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h 00.